



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 29459

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes que se posent les jeunes titulaires d'un contrat emploi-jeunes lorsqu'ils seront arrivés au terme du contrat conclu pour cinq ans. Ils espèrent en majorité pouvoir déboucher sur un emploi normal, mais n'en ont pas la certitude. Dans le cas contraire pourront-ils prétendre aux indemnités d'allocations de chômage prévues pour perte d'emploi ?

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29459

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2596